



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Céline POULET, Vera DE RUIJTER, Luc FAURE, Laura GENCEL, Béatrice LILLIO, André MONNIER, LETRANGE Frédéric, Jérôme PONTON

Absents : Aurélie GABORY procuration à Béatrice LILLIO

Secrétaire de séance : Benoit REY

En préambule, Madame Johanna BAILLY est venue présenter son projet de festival de violoncelles pour adultes cet été du 14 au 21 juillet 2024. L'objectif de ce festival est de faire jouer les locaux et visiteurs tous ensemble, accompagnés par des chefs d'orchestre et intervenants professionnels, le temps d'une semaine intensive. Le festival pourra proposer plusieurs concerts dans la semaine, ainsi qu'un concert de fin de stage avec l'ensemble des violoncelles. Après avoir visité les locaux de la mairie (ancienne école et salle des fêtes), l'ancienne école primaire semble être le meilleur lieu d'accueil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2024.

Ordre du jour

1/ FINANCES

- Comptes de gestion 2023
- Comptes administratifs 2023
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023
- Fiscalité directe locale – vote des taux 2024
- Budgets primitif 2024

2/ RESSOURCES HUMAINES

- Création postes – Avancement de grade

3/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 – FINANCES

a) Approbation des comptes de gestion 2023

- Budget principal (DEL202403)

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Budget annexe photovoltaïques (DEL202406)

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b) Comptes administratifs 2023

- Budget principal (DEL202405)

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion. Madame POULET Céline, adjointe aux finances, prend la parole et présente le compte administratif 2023 qui s'établit de la manière suivante :

Investissement

Recettes	366 467,73 €	Dépenses	1 007 315,50 €
----------	--------------	----------	----------------

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 640 847,77 €.

Fonctionnement

Recettes	623 556,10 €	Dépenses	496 813,84 €
----------	--------------	----------	--------------

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 126 742,26 €.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'**unanimité**, le compte administratif 2023 de la commune.

- Budget annexe photovoltaïques (DEL202404)

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion. Madame POULET Céline, adjointe aux finances, prend la parole et présente le compte administratif 2023 qui s'établit de la manière suivante :

Investissement

Recettes	0,00 €	Dépenses	0,00 €
----------	--------	----------	--------

Fonctionnement

Recettes	4 258,81 €	Dépenses	34,58 €
----------	------------	----------	---------

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 4 224,23 €.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'**unanimité**, le compte administratif photovoltaïques 2023.

c) Affectations des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023

- Budget principal (DEL202407)

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	655,74 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	0,15 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	655,74 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	4 224,23 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	2 224,38 €

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	2 000,00 €

- Budget annexe photovoltaïques (DEL202408)

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	655,74 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	0,15 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	655,74 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	4 224,23 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	2 224,38 €

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	2 000,00 €

c) Vote des taux des taxes directes locales 2024 (DEL202409)

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2023 soit :

Taxe sur le foncier bâti : 26,03%

Taxe sur le foncier non bâti : 47,70%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 17,71 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- D'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 tels que présentés ci-dessus

d) Approbation budgets primitifs 2024

- Budget principal (DEL202410)

Monsieur le Maire et Madame POULET présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2024 élaboré par la commission des finances.

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- o Section de fonctionnement
 - Dépenses 668 163 €
 - Recettes 668 163 €
- o Section d'investissement
 - Dépenses 543 026 €
 - Recettes 543 026 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024.

Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	Montant voté
Restaurant du Cœur	200,00 €
1, 2, 3 Soleil des Clowns	200,00 €
Association Personnes Agées CH de Die	200,00 €
AVI (Association Vivre à domicile)	500,00 €
Association "Lire pour grandir"	1 500,00 €
Association "A l'ombre de la Tour"	200,00 €
ADMR Le Vellan	200,00 €
Croix Rouge Française Délégation de Die	200,00 €
Tennis club Saillans	150,00 €
Association Chabest enfants RASED	100,00 €
Collège du Diois	150,00 €
Collège du Diois	30,00 €
Des Haltères & Vous	500,00 €
Comité des fêtes d'Aurel (Edition "Village d'Aurel fête de la Clairette")	100,00 €
USEP	1 200,00 €

- Budget annexe Photovoltaïques (DEL202411)

Monsieur le Maire et Madame POULET présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2024 élaboré par la commission des finances.

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- o Section de fonctionnement
 - Dépenses 5 301 €
 - Recettes 5 301 €

-

- Section d'investissement
Dépenses 5 650 €
Recettes 5 650 €

2 – RESSOURCES HUMAINES - Création postes – Avancement de grade (DEL202412)

Il est exposé par le Maire que deux agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Maire propose, à compter du 1^{er} mai 2024, la création d'un emploi :

- de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27h hebdomadaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent à compter du 1^{er} mai 2024 de
 - rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
 - d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27h hebdomadaires

3 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Courrier des gérants du camping municipal : l'ensemble du conseil a été destinataire du courrier. Hors de la présence de M. LETRANGE, vive discussion au conseil municipal ; une réponse va être apportée dans lequel il est demandé notamment aux gérants de préciser par écrit les travaux (liste et description), l'engagement financier ou technique attendu par la commune et d'indiquer le devenir des équipements, mis en place par leurs soins, à la fin de la délégation de service public expirant en avril 2026.
- Courrier de Mme GIRARD et M. FOUILLET sollicitant une demande de dérogation pour leurs 2 enfants et une aide financière pour la cantine dans le cas où la commune d'accueil accepterait l'inscription scolaire. Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de dérogation et à une aide pour les frais de cantine.
- Réunion le 30/04/24 à 18h pour le montage du cahier des charges de la fourniture de repas à la cantine
- Extension de la salle de réunion : à définir les besoins avec la commission aménagement
- Schéma directeur d'assainissement et gestion des eaux pluviales : à programmer
- Enfouissement lignes avec le SDED : étude à lancer pour rue de l'Ecole

Prochaine séance le 16 avril 2024 à 19h. Séance levée à 23h17.

Approuvé le 16 avril 2024

Signature du Maire
Franck MONGE



Signature du Secrétaire de Séance
Benoit REY

